



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Direction générale des ressources humaines et
des affaires juridiques
Service ressources humaines – AE/PM/ED
concours.epp@men.lu

Le Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse,

Vu la loi modifiée du 10 juin 1980 portant planification des besoins en personnel enseignant de l'enseignement secondaire, notamment l'article 6 ;

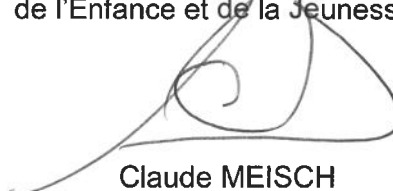
Vu le règlement grand-ducal modifié du 22 septembre 1992 déterminant les modalités des concours de recrutement du personnel enseignant de l'enseignement postprimaire, notamment l'article 7 ;

Arrête :

Article unique : Le programme, la durée des épreuves et le coefficient attribué à chaque épreuve du concours de recrutement aux fonctions de professeur dans la spécialité « Horticulture - pépiniériste-paysagiste » sont approuvés sous la forme ci-annexée.

Luxembourg, le **08 NOV. 2021**

Le Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse,



Claude MEISCH

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENFANCE
ET DE LA JEUNESSE**

EXAMEN CONCOURS D'ADMISSION AU STAGE PEDAGOGIQUE

SPECIALITE : Horticulture pépiniériste-paysagiste A1

PROGRAMME D'EXAMEN

Examen de recrutement au stage pédagogique

Spécialité : Horticulture pépiniériste-paysagiste A1

Les épreuves arrêtées pour le concours de recrutement sont les suivantes :

Première épreuve

Épreuve écrite d'une durée de 3 heures, rédigée en langue allemande, sur les connaissances des plantes et des bases de production.

Coefficient: 1

Deuxième épreuve

Épreuve écrite d'une durée de 3 heures, rédigée en langue allemande, sur les connaissances de l'aménagement et l'entretien d'espaces verts.

Coefficient: 1

Troisième épreuve

Épreuve pratique d'une durée de 3,5 heures sur les connaissances de l'aménagement d'espaces verts. L'épreuve sera suivie d'un entretien oral d'une durée de 15 minutes portant sur les explications des travaux réalisés.

Coefficient: 1

Quatrième épreuve

Épreuve pratique d'une durée de 3,5 heures sur les connaissances de l'entretien d'espaces verts. L'épreuve sera suivie d'un entretien oral d'une durée de 15 minutes portant sur les explications des travaux réalisés.

Coefficient: 1

Examen de recrutement au stage pédagogique

Spécialité : Horticulture pépiniériste-paysagiste A1

Programme d'études :

(a) Bases de la production horticole

Manuel:

Deger M., Schrader K.: Der Gärtner (Band 1). Grundwissen für Gärtner. 3. Auflage. Verlag Ulmer. Stuttgart (2014)

Chapitres: Bau und Leben der Pflanze (S.29-75)
Vermehrung der Pflanzen (S.76-94)
Steuerung des Pflanzenwuchses (S. 95-101)
Bodenkunde (S. 102-170)
Erden und Substrate (S.171-202)

Programmes: DAP-HP: BOGRU1, BOGRU2, BAUKU1, BAUKU2, BAUVE1, BAUVE2

(b) Connaissance des plantes

Programmes: DAP-HP: BOGRU1, BOGRU2, PFLAN1, PFLAN2, PFLAN3, PFLAN4

(c) Aménagement et entretien d'espaces verts

Manuel :

Seipel H.: Fachkunde für Garten- und Landschaftsbau. Verlag Dr. Felix Büchner – Handwerk und Technik Hamburg. 6. Auflage

Chapitres: Objektplanung (S. 18-71)
Bautechnische Maßnahmen (S. 76-194)
Vegetationstechnische Maßnahmen (S.200-480)

Programmes: DAP-HP: GABAU1, GABAU2, VEBAP1, VEBAP2, VEBAP3, VEBAP4

La maîtrise de programme de dessin assisté par ordinateur (Vectorworks, Autocad ou autres) est demandée.